

Avis public



RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (R.R.V.M. C-11)

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest, à son assemblée fixée pour **le mardi 9 janvier 2007, à 19h, à la Maison de la culture Marie-Uguay, au 6052, boul. Monk, 2^e étage**, étudiera la demande de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise, relative à l'immeuble suivant :

1270 à 1274, rue Charlevoix et 2595, rue Saint-Charles.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande en faisant parvenir à la Secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir, en complétant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet, disponible au Bureau Accès Montréal, 6255, boul. Monk. Ces commentaires doivent être reçus au Bureau d'arrondissement, 6045, boul. Monk, au plus tard le 6 décembre 2006.

DONNÉ à Montréal, ce 26 novembre 2006

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Pour de plus amples informations concernant cette demande, veuillez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au **514 872-1943**.